

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022**

REUNION PUBLIQUE ORDINAIRE

Séance ouverte à 17 heures 30, clôturée à 20 heures.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt du mois de janvier à 17 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

Etaient présents : FRANCESCONI Michel, GRÜNDEL Andréas, HABERT Geneviève, LOUBET Michel, MOUCHET Sébastien, ROYO Jean-José, SUTRA Patrick, SUTRA Céline, VIPREY Bernard, LESIRE OGREL Bertrand

Etaient absents excusés (procuration) : SOULA Françoise à HABERT Geneviève, GREGORI Florence à MOUCHET Sébastien, ZENTKOWSKI Michel à LOUBET Michel.

Ordre du Jour :

- 1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 ;
- 2) Demande de subventions pour les travaux de l'Eglise de MASSAT à l'Etat (DRAC) et au Conseil Départemental ;
- 3) Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de l'Eglise de MASSAT

1) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire rappelle

Considérant que jusqu'à l'adoption ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

➤ Montant des prévisions budgétaires 2021	1 079 005.19 €
➤ Remboursement des emprunts	-146 700.00 €
➤ Total	932 305.19 €

Le quart de la somme est égal 233 076.30 €

L'autorisation pourrait porter sur un montant maximum de 233 076.30 €.

Ayant entendu l'exposé du, Maire,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'autoriser Mr le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 233 076.30 €, avant le vote du budget primitif de 2022.

Imputations par chapitre	Affectation de crédits	Montants
16	Emprunts et dettes	600.00
20	Immobilisations incorporelles	2 100.00
21	Immobilisations corporelles	46 700.00
23	Camping	2 675.00
30	Eglise	2 500.00
51	Elargissement D17	200.00
54	Rénovation énergétique Montels	325.00
55	Extension groupe scolaire	10 095.00
56	Accessibilité bâtiments	3 250.00
57	Halle Le Pouech	5 100.00
58	Eglise Liers	75 000.00
59	Maison des associations	1 560.00
60	Aménagements sportifs et de loisirs	1 625.00
	TOTAL	151 730.00

Inférieur au plafond autorisé

Vote pour 11

Vote contre 2 MOUCHET, GREGORI

2) Demande de subventions pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux Eglise de MASSAT à l'Etat (DRAC) et au Conseil Départemental (monuments historiques).

M. Bernard VIPREY, Maire adjoint, expose au Conseil municipal :

L'Eglise de la Nativité de la Vierge de MASSAT, Place de l'Eglise, a subi d'importants dommages en 2021.

- D'une part la ferme de la charpente de la deuxième travée de la nef s'est rompue suite à une fuite d'eau dans la toiture.
- D'autre part, cette fuite a provoqué un dégât des eaux sur la voute, une corniche et sur du mobilier (statuts).

Pour des questions urgentes de sécurité, l'Eglise a été provisoirement interdite au public.

L'Eglise étant un site inscrit, les services de l'Etat (DRAC) et un architecte des Bâtiments de France de l'Ariège sont venus constater les dégâts.

La Commune peut obtenir des subventions

- De l'Etat et du Département pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à hauteur de 80 %.

- De l'Etat, de la Région et du Département pour les travaux et pour les biens mobiliers à hauteur de 75 %.

Coût estimé de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage : 3750 € HT, 4 500 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Etat – 50%	1 875 €
Département – 30%	1 125 €
Fonds propres (20 % et TVA)	1 500 €

TOTAL TTC 4 500 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Considérant que les travaux à l'Eglise sont nécessaires et urgents et que les finances de la Commune ne permettent pas seules de faire face à cette dépense :

- Décide de demander une subvention à l'Etat et au Département pour un montant d'étude de 3 750 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Vote pour 13

3) Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de l'Eglise de MASSAT

M. Bernard VIPREY, Maire adjoint, rappelle au Conseil municipal :

L'Eglise de la Nativité de la Vierge de MASSAT, Place de l'Eglise, a subi d'importants dommages en 2021.

- D'une part la ferme de la charpente de la deuxième travée de la nef s'est rompue suite à une fuite d'eau dans la toiture.
- D'autre part une autre fuite a provoqué un dégât des eaux sur la voute, une corniche et sur du mobilier (statuts).

Pour des questions urgentes de sécurité, l'Eglise a été provisoirement interdite au public.

L'Eglise étant un site inscrit, les services de l'Etat (DRAC) sont venus constater les dégâts accompagnés d'un architecte agréé par la DRAC.

Il convient, vu l'urgence, de valider le choix de l'architecte pour que celui-ci puisse étudier la faisabilité des travaux et réaliser le dépôt d'un permis de construire conforme aux exigences des Bâtiments de France.

M. Pascal ROBERT-COLS du bureau d'architecture ACCA a proposé une étude préalable pour 3 750 € HT.

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Considérant l'urgence des travaux,

- Décide de suivre les préconisations de la DRAC,
- Décide de valider le choix de l'architecte agréé M. Pascal ROBERT-COLS pour 3 750 HT, 4 500 € TTC.

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Vote pour 13

Fin de séance à 19h00.